



# Règlement de la Bourse aux Vélos

## 16 septembre 2017

### Esplanade François Mitterrand à Quimper

#### Association Kernavélo

Espace associatif Quimper Cornouaille  
53, impasse de l'Odét  
29000 Quimper  
06 72 21 57 05  
[www.kernavelo.org](http://www.kernavelo.org)

- 1) La bourse a pour but de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs de vélos ou d'accessoires vélo (accessoires de portage ou de transport d'enfant qui peuvent être vendus séparément d'un vélo). Kernavélo sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et déposant.
- 2) Kernavélo assure la surveillance du vélo/ de l'accessoire entre le moment de la dépose et celui de la vente, ou de la reprise qui ne peut dépasser 17h30 (pas de gardiennage de nuit).
- 3) **Kernavélo prend 10% sur le prix des vélos vendus, prélèvement plafonné à 50 €.** Ce pourcentage est destiné à compenser le bénévolat valorisé de ses membres et à contribuer à financer les frais courants de l'association. **Aucune commission n'est prise sur les invendus.**
- 4) **Dépose des vélos / des accessoires :**
  - **La dépose se fait à partir de 9h30 et de préférence avant 11h30**
  - **Le déposant doit impérativement présenter une pièce d'identité.**
  - Il précise le prix de vente du vélo/ de l'accessoire. Un prix de vente soldé (d'au moins 10% du prix initial) peut être envisagé après 15h.
  - Kernavélo se réserve le droit de discuter le prix du vélo/de l'accessoire et de signaler au déposant et aux acheteurs potentiels les défauts importants remarqués, en particulier sur la sécurité.
  - **Kernavélo remet au déposant un certificat de dépôt** portant le numéro de vente.
  - Le vélo est sécurisé dans l'enclos avec son numéro et son prix.
- 5) **Vente des vélos / des accessoires**
  - **La vente a lieu de 11h30 à 17h30.**
  - Selon le souhait du déposant, le vélo/l'accessoire pourra être soldé, d'au moins 10%, à partir de 15 h. Cette possibilité est indiquée sur l'étiquette du vélo/de l'accessoire.
  - L'acheteur règle le montant du vélo/de l'accessoire avant de le sortir de l'enclos. Il pourra payer en espèces ou en chèques. Dans ce dernier cas, il fera deux chèques l'un pour le déposant, l'autre pour Kernavélo correspondant au prélèvement réalisé sur les transactions.
  - Une facture peut-être remise à l'acheteur, portant les coordonnées du déposant.
- 6) Le reversement au déposant du produit de la vente a lieu de 16 à 17h30. **Le certificat de dépôt doit être restitué par celui-ci à Kernavélo.**
- 7) La reprise par les déposants des vélos/des accessoires non vendus se fait entre 16 et 17h30. **Le certificat de dépôt doit être restitué à Kernavélo.**
- 8) **Attention : Les vélos/les accessoires non repris par les déposants pour 17h30 seront considérés comme abandonnés et deviendront la propriété de Kernavélo.**